

N° 20230221/01
DECISION DE LA PRESIDENTE
Prise en vertu d'une délégation de pouvoirs
PORTANT REALISATION DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'ITINERAIRES DE RANDONNEE

La Présidente de la Communauté de Communes du Sud Messin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 dans laquelle le Conseil Communautaire charge la Présidente d'exercer par délégation, en vertu de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, une partie des attributions de l'organe délibérant ;

VU l'article R. 2122-8 du code de la commande publique ;

Considérant la nécessité, dans le cadre du déploiement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées sur le territoire de la CC du Sud Messin, de réaliser sur certains chemins ruraux présents sur le secteur de Luppy, Secourt, Goin, Vigny, Beux, Dain et Sailly-Achâtel des travaux de réouverture par broyage de la végétation,

Considérant le fait que ces travaux constituent la concrétisation des études de définition des tronçons déjà réalisées,

Considérant la proposition financière de la SAS BERTRAND,

DECIDE :

- DE CONFIER à la SAS BERTRAND pour un montant de 3 360€ TTC, les travaux de broyage de la végétation sur certains chemins ruraux du secteur de Luppy, Secourt, Goin, Vigny, Beux, Dain et Sailly-Achâtel,
- DE SIGNER tous les documents afférents à cette opération.

Cette dépense sera imputée en investissement à l'opération n°13.

La présente décision sera rapportée au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Fait à Goin, le 21 février 2023

La Présidente,

Brigitte TORLOING



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site : www.telerecours.fr



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : C DE C DE SUD MESSIN

Utilisateur : UT_200039907 UT_200039907

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	20230221_01
Date de la décision :	2023-02-21 00:00:00+01
Objet :	N° 20230221/01 DECISION DE LA PRESIDENTE Prise en vertu d'une délégation de pouvoirs PORTANT REALISATION DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'ITINERAIRES DE RANDONNEE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	057-200039907-20230221-20230221_01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
057-200039907-20230221-20230221_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	983
Nom original :		
2023_02_21_PDIPR_SAS BERTRAND.pdf	application/pdf	47425
Nom métier :		
99_DE-057-200039907-20230221-20230221_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	47425
f		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	16 mars 2023 à 17h24min17s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	16 mars 2023 à 17h25min12s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Brigitte TORLOTING

	<i>En attente de transmission</i>	<i>16 mars 2023 à 17h25min12s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>16 mars 2023 à 17h25min13s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>16 mars 2023 à 17h25min19s</i>	<i>Reçu par le MI le 2023-03-16</i>